



La Présidente

Paris, le 17 avril 2020

N/Réf : COJ/NM/PM n° 2020-22

Monsieur le Premier ministre,

A la suite de la crise sanitaire traversée par notre pays, vous avez annoncé des mesures de solidarité pour soutenir les personnes les plus précaires qui sont touchées de plein fouet par les conséquences économiques et sociales de cette épidémie.

Malheureusement les annonces effectuées excluent un public déjà fragile : les jeunes de moins de 25 ans qui, comme vous le savez, ne sont pas éligibles au revenu de solidarité active (RSA).

Leur situation est pourtant particulièrement critique. En France, un jeune sur 5 vit en dessous du seuil de pauvreté et une grande partie des sans-abris dans notre pays ont moins de 25 ans. Vivant avec peu de ressources, souvent issues de l'économie de la « débrouille » qui est aujourd'hui à l'arrêt, de nombreux jeunes se retrouvent aujourd'hui en grande difficulté.

Les barrières d'âge de notre système de protection sociale (238 dénombrées en 2017), déjà incompréhensibles en temps normal, apparaissent encore plus dangereuses aujourd'hui.

Or des solutions existent pour toucher cette population. Face à la crise que nous traversons nous vous proposons quelques actions qu'il nous semble urgent de mettre en œuvre.

Pour les jeunes en formation, il serait nécessaire de prendre des mesures d'urgence en accordant une aide exceptionnelle aux bénéficiaires de bourses avec possibilité d'en bénéficier pendant les mois de juillet et août, une remise des charges et loyers sur les logements de type CROUS, foyers de jeunes travailleurs, résidences sociales... Il y aura lieu aussi de proposer des solutions pour les jeunes en apprentissage en difficulté pour continuer ou trouver une alternance au sein d'une entreprise.

Pour les jeunes ni en emploi, ni en formation en situation de précarité, une aide exceptionnelle devrait être également apportée à travers différents canaux et de manière urgente.

Pour les jeunes bénéficiant d'un PACEA, une allocation d'un montant proche du RSA être versée et pour les jeunes inscrits en Garantie jeunes, une prolongation de leur accompagnement de 6 mois devrait être annoncée puisqu'ils ne peuvent aujourd'hui plus bénéficier d'accompagnement collectif ni de mise en situation professionnelle. Une dotation pourrait en complément être versée à chaque mission locale par jeune pour la poursuite de cet accompagnement afin de ne pas davantage fragiliser leur modèle économique.

Monsieur Edouard PHILIPPE
Premier ministre
57 rue de Varenne
75700 Paris SP 07

Il est également nécessaire de solliciter les autres acteurs de l'insertion comme les écoles de la deuxième chance, le réseau Information Jeunesse ou encore celui des EPIDE afin qu'aucun jeune ne soit laissé sur le bord du chemin. Une attention particulière devra être apportée aux jeunes récemment sorties de détention qui ne bénéficient de fait d'aucune aide. Un dispositif spécifique de versement d'une aide exceptionnelle pourrait être mis en place à travers les services pénitentiaires d'insertion et de probation. Rappelons que jusqu'en 2017, ces personnes pouvaient bénéficier de l'allocation temporaire d'attente qui a été supprimée.

Pour les jeunes bénéficiant de l'aide sociale à l'enfance (ASE) ou étant sorti dans les 6 derniers mois du dispositif, une aide du montant du RSA pourrait leur être versée par l'intermédiaire des Conseils départementaux afin de palier à toute situation de détresse. Rappelons qu'un quart des personnes sans-abris sont des anciens enfants placés. Nous saluons ici la décision prise par ordonnance par votre Gouvernement d'interdire toute sortie sèche de l'aide sociale à l'enfance pendant la période d'urgence sanitaire. Nous nous inquiétons que cette mesure ne soit pas appliquée sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs, il nous semble nécessaire qu'elle ne demeure pas une mesure temporaire ; une réflexion autour d'une inscription définitive dans la loi pourra s'ouvrir dans les mois suivants la crise.

Enfin, un travail devrait être fait en lien avec les CCAS, souvent les premiers guichets d'urgence où se rendent les jeunes, les CAF et Pôle Emploi afin de toucher le maximum de jeunes en situation de précarité, notamment les primo demandeurs d'emploi ou ceux qui ne bénéficient d'aucune allocation. Une mobilisation en lien avec les conseils départementaux auprès des bénéficiaires des 6 derniers mois des fonds d'aide aux jeunes nous semble également une piste à étudier afin de ne laisser personne au bord du chemin.

Plus que jamais, cette situation met en exergue la complexité de notre système de solidarité pour les jeunes. Nous redisons ici l'importance d'avancer très vite sur le chantier du revenu universel d'activité (RUA) afin de permettre à tous les jeunes dès 18 ans, en situation de précarité, de bénéficier d'un revenu minimum décent.

Au-delà de ces mesures de solidarité qui doivent être étudiées rapidement, le conseil d'orientation des politiques de jeunesse et en particulier les membres de la commission de l'insertion des jeunes sont à votre disposition pour pouvoir avancer sur des solutions concrètes de sortie de crise car nous savons que les jeunes vont être durement touchés par la crise économique dans la mesure où ils constituent la principale variable d'ajustement du marché du travail. Il pourrait ainsi être réfléchi à des mesures d'aides et contrats (type emplois jeunes) pour soutenir et favoriser leur insertion professionnelle. Un travail pourra également être mené sur la reconnaissance des compétences acquises par de nombreux jeunes pendant cette période de crise sanitaire et de confinement.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce courrier et vous prions de recevoir, Monsieur le Premier ministre, notre plus haute considération.

Le Président de la commission
de l'insertion des jeunes



Antoine DULIN

La Présidente



Elsa BOUNEAU

Le Président de la commission
de l'éducation populaire



Daniel FREDOUT